

TABLE DES MATIÈRES.

1827.	Page.
Acte pour continuer, pour un tems limité, certaines dispositions d'un Acte y mentionné, passé dans la quatrième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte pour valider certains Actes, Accords par écrit et Contrats de Mariages sous seing privé, ci-devant passés et exécutés dans le District Inférieur de Gaspé, et qui supplée au défaut de Notaires résidans dans le dit District Inférieur."	363
Acte pour lever les doutes concernant l'interprétation d'une certaine partie de l'Acte de la trentecinquième année du Règne de feu Sa Majesté, George Trois, chapitre quatre, intitulé, " Acte qui établit la forme des Régîtres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, qui confirme et rend valable en loi le Régître de la Congrégation Protestante de <i>Christ-Church</i> à Montréal, et autres qui ont été tenus d'une manière informelle, et qui fournit les moyens de remédier aux omissions faites dans les anciens Régîtres," ainsi que pour lever des doutes quant à la validité de certains Mariages y mentionnés.	365
Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les Eglises, Chapelles et autres places de culte public, et pour d'autres objets y mentionnés.	369
Acte concernant la Maison d'Industrie dans la Cité de Montréal.	379
Acte pour établir la manière d'émaner les Licences sur lesquelles des droits sont prélevés en vertu d'aucune Loi en force dans cette Province.	381
Acte pour prévenir plus efficacement les poursuites triviales et vexatoires, et pour restreindre les dépens sur icelles.	383
Acte pour le soulagement, pendant un tems limité, des Débiteurs Insolvables.	<i>ibid.</i>
Acte pour faciliter les Procédures en Loi en certains cas y mentionnés, relativement aux Mandats de <i>Capias</i> et de Saisie.	385
Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui pourvoit à la Décision Sommaire de certaines Petites Causes."	389
Acte pour lever des doutes relativement aux pouvoirs et procédés des Commissaires pour la construction et les réparations des Eglises, Presbitères et Cimetières.	<i>ibid.</i>
Acte pour pourvoir à des Règlemens concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec.	393
Acte pour continuer et amender certains Actes y mentionnés, qui établissent un Guet, et pourvoient à l'éclairage des Cités de Québec et de Montréal.	399
Acte pour affecter une somme d'argent y mentionnée, pour prendre des actions dans l'entreprise de la Compagnie du Canal de <i>Welland</i> , dans le Haut-Canada.	405